

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Convocations adressées le : mercredi 09 novembre 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 5
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Corinne CHAILLEUX ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Wilfried SCHWARTZ pour Michel GILLOT

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Au regard de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales et par délibération en date du 23 septembre 2020, le Comité syndical a décidé de confier une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de ces articles, il appartient au Président de rendre compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions et de cette délégation.

➤ Signature des arrêtés listés ci-dessous :

- 2022-09 : Modification de l'arrêté 2022-05 du 27 mai 2022 portant délégation à Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances, de signer les contrats d'emprunts et documents afférents.
- 2022-10 : Cession de véhicules TPMP.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 ; et L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 ;

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

- **ACTE** les décisions prises par le Président pour le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,</p>  <p>Laurence MARIN</p> 
---	--